

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
SECRETARIAT GENERAL

A R R E T E

fixant la liste des candidats déclarés admis, au titre de l'année 2021, après examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 89-1007 du 31 décembre 1989 modifiée relative au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU le décret n° 90-998 du 08 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 26 août 2013 fixant le règlement et le programme du recrutement par examen professionnel des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ;

VU l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un recrutement par concours interne, examen professionnel et sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne,

VU l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2021 ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2021 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, au titre de l'année 2021 ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 1^{er} avril 2021,

ARRETE

Article unique – Aucun candidat est déclaré admis au titre de l'année 2021, après examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.

Fait, le 1^{er} avril 2021

Pour la Ministre et par délégation
Le chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR